

# Pour une prévoyance vieillesse qui ne laisse personne de côté

## Factsheet prévoyance vieillesse

**Notre système des trois piliers est unique au monde, nous pouvons en être fiers. Ce système fait toutefois face à des défis majeurs en raison de l'évolution démographique. C'est la raison pour laquelle la prévoyance vieillesse est l'une des principales préoccupations des habitantes et habitants de notre pays. Il incombe à notre génération d'assurer et développer notre système de retraite afin que nos enfants et petits-enfants puissent continuer à bénéficier des mêmes prestations que les générations actuelles.**

### 1 Défis

- › Évolution démographique (taux de natalité en baisse, augmentation de l'espérance de vie).
- › Arrivée à la retraite de la génération des baby-boomers.
- › Le déficit cumulé de l'AVS s'élèvera à 200 milliards de francs d'ici 2050. Les retraites des baby-boomers et des générations suivantes ne seront donc pas assurées.

### 2 Objectifs

- › Lever les blocages des réformes, car l'immobilisme d'aujourd'hui est la ruine des retraites de demain.
- › Mettre en place un système de retraite flexible : les systèmes rigides doivent appartenir au passé.
- › Faire du financement durable une priorité : la politique d'investissement dans la prévoyance vieillesse doit aussi tenir compte des aspects de durabilité écologique.
- › Éliminer par étape les subventions croisées des actifs vers les retraités dans la prévoyance professionnelle. Pour les jeunes, cela devrait se faire dès leur entrée sur le marché du travail.
- › Équilibrer : le travail ne doit pas être renchéri de manière excessive. Il faut des mesures équilibrées du côté des cotisations et des prestations. La durabilité sociale passe notamment par un développement économique durable.

### 3 Nos revendications

- › Augmentation de l'âge de la retraite à 66 ans et le lier ensuite à l'augmentation de l'espérance de vie. Il s'agit de tenir compte des différentes réalités selon les métiers, dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> piliers.
- › Suppression de la déduction de coordination dans la prévoyance professionnelle afin d'améliorer la prévoyance des personnes travaillant à temps partiel, encore principalement les femmes.
- › Taux de cotisation unique pour toutes les générations, afin de ne pas compromettre les chances des travailleurs âgés sur le marché du travail. Harmonisation des conditions d'accès à la LPP et à l'AVS.
- › Dépolitisation du taux de conversion minimal ou du taux d'intérêt minimal afin de stopper la redistribution des actifs vers les retraités.
- › Libre choix de la caisse de pension avec l'implication de l'employeur. L'assuré a davantage le droit – à savoir non seulement par le biais des conseils d'administration de sa caisse de pension, mais aussi à titre

individuel – de participer à la politique de placement. Puisqu'il est contraint d'épargner, il devrait pouvoir participer aux décisions.

- > Aucun nouvel instrument de redistribution ne doit être créé au détriment des jeunes.
- > Nouvelles approches pour le 3<sup>ème</sup> pilier : l'accent ne doit pas être mis uniquement sur les avantages fiscaux.
- > Introduction d'un système de retraite indépendant de l'état civil, en réponse aux préoccupations des femmes en matière de couverture et pour être en phase avec l'évolution de la société. Le système de retraite doit être orienté vers l'égalité des sexes et l'égalité des différents modes de vie.

## 4 Succès du PLR. Les Libéraux-Radicaux

- > Pilotage de l'élaboration et de la campagne lors de la votation sur la réforme AVS21 (âge de référence unique hommes/femmes, garantie des finances de l'AVS jusqu'en 2030, flexibilisation de la retraite).
- > La réforme AVS 21 a permis de mettre fin à la politique de blocage de la gauche et des syndicats qui durait depuis 25 ans.
- > Modernisation du 2<sup>ème</sup> pilier (LPP 21) qui permet...
  - > ...aux personnes à faible revenu, travaillant à temps partiel et jonglant avec plusieurs emplois (encore principalement des femmes) de se constituer un capital vieillesse plus important et de recevoir à l'avenir une rente plus élevée (réduction de la déduction de coordination),
  - > ...de réduire la redistribution de plusieurs milliards de francs par an au détriment des jeunes (abaissement du taux de conversion minimal),
  - > ...aux travailleurs âgés de ne plus être désavantagés (alignement des déductions salariales).
- > Interventions adoptées :
  - > Motion [20.4078](#) Silberschmidt « Déficit net nul en 2050. Fixer également pour l'AVS un objectif de développement durable »
  - > Postulat du groupe libéral-radical [21.4430](#) « Conséquences d'une prévoyance vieillesse indépendante de l'état civil ? »